



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 11 mars 2019, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Lot projeté 6 287 276, localisé à l'angle nord-est de l'avenue Lebrun et de la rue de Brouage** - visant à permettre un alignement de construction sur la rue de Brouage entre 2 m et 4,59 m de la limite de lot plutôt qu'un alignement de construction sur la rue de Brouage établi entre 3,14 m et 4,59 m, et ce, malgré les dispositions de l'article 60.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 21<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2019.**

**Le secrétaire d'arrondissement,**

**Magella Rioux**